

Les 50 conditions pour qu'Athènes reste dans Schengen

Le Conseil de l'UE demande de mettre en place 50 mesures, dont la surveillance de ses frontières maritimes avec des bateaux et des hélicoptères... Une liste à la Prévert que la Grèce est loin de pouvoir assurer. [Un article d'EurActiv Grèce.](#)

Statewatch a diffusé [un document de préparation](#) du Conseil contenant les recommandations faites à la Grèce pour combler les lacunes identifiées par la Commission européenne dans son évaluation 2015 de l'espace Schengen.

Le gouvernement grec accuse l'exécutif d'essayer d'isoler le pays grevé de dettes, et juge ce rapport « rapport politisé et inexact ».

« Toutes les règles ont été suivies à la lettre », a déclaré Dimitris Avramopoulos, commissaire européen à la migration, aux affaires intérieures et à la citoyenneté, lors d'une interview avec *EurActiv*.

Le document révèle que 78,5 % de toutes les entrées illégales en Grèce de janvier à octobre 2015 ont eu lieu durant les trois derniers mois de cette période, et que 90 000 personnes ont été secourues au cours de plus de 2 500 incidents.

« Cela pose de grands problèmes dans la gestion de la crise migratoire et humaine », peut-on lire dans le projet de conclusions.

Schengen menacé

Le document explique qu'Athènes a pris une série de mesures pour faire face à la situation, mais souligne que davantage d'efforts pourraient être déployés.

« Le fonctionnement général de l'espace Schengen est sérieusement menacé. Il est urgent d'agir au plus vite. Les difficultés liées à la protection des frontières externes de la Grèce concernent l'UE dans son ensemble et doivent être surmontées dans l'intérêt de l'UE », est-il écrit.

Jusqu'à présent, le système de relocalisation approuvé par les États membres a donné des résultats médiocres, déclenchant de vives réactions de Rome et Athènes. Seuls 497 réfugiés, sur les 160 000 prévus, ont été relocalisés depuis la Grèce et l'Italie.

Outre une gestion efficace des frontières, le document demande aussi à la Grèce de créer les hotspots tant attendus. En effet, actuellement, seul un est fonctionnel, dans l'île de Lesbos.

Mission impossible ?

Les recommandations à la Grèce font référence à l'amélioration de l'enregistrement des réfugiés, ainsi qu'à un plus grand rôle de la police grecque dans le processus. Jusqu'à présent, la Grèce a largement échoué à enregistrer les demandeurs d'asile.

La Grèce devrait « clairement mentionner dans les documents d'annulation temporaire d'expulsion, fournis aux migrants en situation irrégulière durant le processus d'enregistrement, que le document ne leur donne pas le droit de rester et d'entrer dans un autre État membre, et y inclure, si nécessaire, certaines obligations visant à éviter tout risque de fuite », indique le document.

Tout le monde sait toutefois que la plupart des réfugiés n'ont pas l'intention de rester en Grèce et veulent continuer leur voyage vers des pays plus riches.

Le Conseil demande également que la Grèce lance immédiatement des procédures de retour des migrants illégaux qui ne font pas de demande d'asile et n'ont pas droit à la protection internationale. Ces migrants doivent être refoulés rapidement vers la Turquie, conformément à l'accord de réadmission bilatéral entre Athènes et Ankara. À l'heure actuelle, la Turquie ne fait pas beaucoup d'effort pour faciliter l'application de cet accord.

Ankara a pourtant promis d'accorder plus d'importance aux procédures de réadmission avec la Grèce, mais aussi avec le reste des États européens, dans le contexte d'un accord de 3 milliards d'euros d'aides européennes contre une meilleure gestion de la crise des réfugiés côté turc. Un accord de réadmission signé entre la Turquie et l'UE entrera en outre en vigueur en juin 2016.

Frontières maritimes et formations

Athènes est par ailleurs priée de renforcer la surveillance de ses frontières en créant un système de vigie côtier efficace et intégré, qui couvre « toute » la frontière maritime entre la Grèce et la Turquie.

« Le système de surveillance devrait permettre de détecter toutes les embarcations, y compris les petits bateaux qui traversent la frontière maritime entre la Turquie et la Grèce, afin d'identifier, de détecter et d'appréhender des personnes traversant la frontière de manière illégale. Le système devrait être soutenu par un élément extraterritorial : des bateaux-patrouilles, des hélicoptères, des aéronefs à voilure fixe et d'autres moyens de surveillance, ainsi qu'un nombre suffisant de patrouilles terrestres sur l'île », stipule le document.

Athènes devrait en outre familiariser ses garde-côtes avec les indicateurs de risque des terroristes étrangers, ainsi qu'envisager une coopération avec les autorités de contrôle des frontières turques au niveau local.

Les recommandations suggèrent également des contrôles des listes d'équipages et de passagers des bateaux de croisières et des yachts privés arrivant de pays tiers.